



## Communiqué de presse

## <u>BIENTÔT UNE BAISSE DES PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ DANS NOTRE</u> <u>PAYS</u>

Plusieurs réunions se sont tenues au cours des dernières semaines entre le Ministre de l'Energie et la Fédération belge des Entreprises Electriques et Gazières (FEBEG). L'objectif de ces rencontres était d'assurer une transparence maximale sur les évolutions pour 2009 des prix des producteurs et fournisseurs d'énergie.

Suite à ces contacts, la FEBEG est en mesure d'indiquer que tenant compte des conditions de marché actuelles et sur base de l'évolution attendue des paramètres mensuels d'indexation, le prix de la composante 'énergie' devrait diminuer pour l'électricité de 12 à 14% au cours du premier semestre 2009 par rapport au deuxième semestre 2008 et même de 16 à 18% pour le gaz. Si tous les autres éléments de la facture (tarif de réseaux, taxes et prélèvements) restent inchangés, les coûts de la consommation d'électricité et de gaz pourraient diminuer au cours du premier semestre 2009 pour les ménages de respectivement 5 à 7% et 10 à 13% par rapport au deuxième semestre 2008 (pour les clients ayant un contrat dont le prix est indexé sur base des prix des combustibles).

Suite principalement à l'évolution du prix des combustibles sur les marchés internationaux et à l'augmentation en début d'année des tarifs de réseaux, les factures d'électricité et de gaz ont augmenté dans notre pays au cours de l'année écoulée.

Suite à la baisse du prix des combustibles observée sur les marchés internationaux depuis août 2008, les coûts du gaz et de l'électricité qui sont indexés sur base du prix des combustibles connaitront une baisse.

Comme l'a souligné récemment l'Agence Internationale de l'Energie dans son 'World Energy Outlook', il faut cependant garder à l'esprit que la tendance fondamentale des prix de l'énergie est indéniablement à la hausse, et que la baisse observée actuellement – qui découle notamment de la crise économique mondiale – ne revêt, selon toute vraisemblance, qu'un caractère temporaire. Pour ces raisons et afin de limiter au maximum l'impact sur l'environnement, chacun devra poursuivre les efforts visant à utiliser l'énergie aussi rationnellement que possible.

La diminution de la facture d'électricité et de gaz sera bien évidement moins prononcée que la diminution des prix internationaux des combustibles, étant donné que le coût de l'énergie ne représente qu'une seule composante de la facture totale. En outre l'évolution des prix des combustibles n'est reflétée dans les paramètres de facturation qu'avec un certain retard par les mécanismes de lissage appliqués lors du calcul de ces paramètres et ce aussi bien à la hausse qu'à la baisse (pour les prix du gaz le retard s'élève même jusqu'à environ 6 mois, pour l'électricité un peu moins).

Pour une famille moyenne, la part de la composante 'énergie' s'élève actuellement dans notre pays:

- à environ 45% de la facture d'électricité;
- à environ 65% de la facture de gaz.

Les tarifs de réseaux, les taxes et autres redevances, sur lesquels les fournisseurs n'ont pas d'emprise, influencent également la hauteur de la facture en fonction de leurs évolutions respectives.

Tenant compte des conditions de marché actuelles et sur base de l'évolution attendue des paramètres mensuels d'indexation, le prix de la composante 'énergie' devrait diminuer pour l'électricité de 12 à 14% au cours du premier semestre 2009 par rapport au deuxième semestre 2008 et même, de 16 à 18% pour le gaz. Si tous les autres éléments de la facture (tarif de réseaux, taxes et prélèvements) restent inchangés, les coûts de la consommation d'électricité et de gaz pour les ménages, pourraient diminuer *au cours du premier semestre 2009* de 5 à 7% pour l'électricité, et de 10 à 13% pour le gaz, par rapport au deuxième semestre 2008 (pour les clients ayant un contrat dont le prix est indexé sur base des prix des combustibles).

Pour le client, l'impact de cette baisse sur sa facture de régularisation *annuelle* et sur ses paiements intermédiaires au fournisseur dépendra néanmoins de :

- la formule tarifaire choisie par le client :
  - si le client a opté pour un système de prix fixe, ce prix qui tient compte des facteurs connus au moment où le contrat a été signé, sera appliqué pendant toute la durée de son contrat;
  - si le client a opté pour un contrat avec un système de prix indexés, le client profitera bientôt de la baisse de prix. Il faut remarquer que lors du premier semestre 2009 la baisse de la facture de régularisation *annuelle* sera inférieure aux chiffres précités, car elle tiendra compte des prix encore plus élevés de gaz et d'électricité au cours du deuxième semestre 2008;
- de l'évolution des *autres c*omposantes sur lesquelles le fournisseur n'a pas d'influence.

En tenant compte du mécanisme de lissage mentionné ci-avant, la diminution de prix pour la plupart des contrats indexés, sera progressivement perceptible à partir du début de l'année prochaine, non seulement lors de l'envoi de la facture finale, mais aussi via l'adaptation du montant des factures intermédiaires futures déterminé annuellement sur base de cette facture finale. Le cas échéant, les clients peuvent eux-mêmes contacter leur fournisseur pour évaluer si une adaptation de leur facture intermédiaire actuelle est opportune. En tout cas les fournisseurs essaieront de réduire au maximum la différence entre les provisions payées et le décompte afin d'éviter des mauvaises surprises aux clients lors du décompte annuel.

-----

La FEBEG, la Fédération Belge des Entreprises Electriques et Gazières, est la fédération patronale qui défend les intérêts des producteurs, fournisseurs et traders en électricité et gaz.

Contact: Jan Herremans

02 500 85 85

jan.herremans@febeg